



REFERENTIEL DE COMPETENCES

Soins Longue Durée

Fonction : Chargé sécurité de l'infrastructure

Table des matières

Table des matières	1
1. Formation de base	2
2. Compétences de base :	2
Compétence n°1 : Prévention des accidents professionnels liés à l'infrastructure	2
Compétence n°2 : Sensibilisation et formations	2
Compétence n°3 : Accidents professionnels liés à l'infrastructure	3
Compétence n°4 : Savoir-être.....	3
Compétence n°5 : Compétences sociales	3
Compétence n°6 : Amélioration continue – Qualité	4
Compétence n°7 : Être apprenant et formateur	4
3. Validation du référentiel :	4



1. Formation de base

Formation spécialiste sécurité MSST [Chargé / Chargée de sécurité MSST - orientation.ch](#)

2. Compétences de base :

Toutes les activités essentielles, les compétences sont énoncées par degré ou marche à atteindre de manière successive.

Compétence n°1 : Prévention des accidents professionnels liés à l'infrastructure

Prérequis : Savoir se référer aux bases légales liée à sa fonction
Rien d'autre

Assurer la sécurité des résidents et des employés liés à l'infrastructure en :

- Collaborant avec les entreprises externes qui effectuent des travaux à l'interne
- Sensibiliser l'ensemble du personnel sur la nécessité de transmettre au responsable sécurité des risques d'accidents en répétant les messages
- Surveillant la température dans les locaux de soins où sont stockés les médicaments (pharmacies)
- Prévenant la légionellose (eau à 60 ° C et ouverture de tous les points d'eau 1x/semaine)
- Traitant les annonces de presque-accidents liés à l'infrastructure

Compétence n°2 : Sensibilisation et formations

Proposer des actions de sensibilisations et de formation en :

- Promouvant les exercices de risques accidentels ou naturels (tremblement de terre, inondations...)
- Accompagnant les différents services pour comprendre les risques d'accidents
- Diffusant des informations concernant la sécurité au travail auprès de tous les collaborateurs
- Proposant et adaptant des formations continues en lien la sécurité des collaborateurs et des résidents/proches



- Collaborant avec la direction, les communes et les services d'urgence régionaux, le groupe Santé Sécurité au Travail de l'institution si existant

Compétence n°3 : Accidents professionnels liés à l'infrastructure

Traiter les accidents professionnels liés à l'infrastructure en :

- Collaborant avec le responsable qualité et/ou la direction
- Prenant connaissance des accidents internes
- Analysant les accidents internes et leurs causes
- Proposant des mesures correctives à la direction pour éviter les accidents
- Établissant les statistiques annuelles d'accidents

Compétence n°4 : Savoir-être

Prérequis:

- Sensibilisation aux soins palliatifs
- Sensibilisation à la psychogériatrie
- Sensibilisation au suicide assisté

Interagir dans sa pratique en :

- Adoptant une communication bienveillante, non-jugeante et rassurante
- Adaptant la communication à la situation
- Respectant le secret professionnel et le devoir de discrétion
- Établissant une relation de confiance et de partenariat avec les patients et les proches aidants
- Collaborant avec l'équipe multidisciplinaire
- Assurant la communication et la coordination entre partenaires

Compétence n°5 : Compétences sociales

Prérequis: Connaître la Charte de l'institution

Assurer un savoir-être et un comportement adéquat en :

- Respectant la charte institutionnelle
- Développant son autonomie et le sens des responsabilités
- Respectant les directives en lien avec la tenue vestimentaire,
- Adaptant sa communication verbale et non verbale
- Participant à un climat de travail agréable avec ses collègues et ses supérieurs
- Faisant face aux des situations difficiles (stress, conflits...) par une attitude positive et constructive, voire en sollicitant un tiers modérateur
- Véhiculant une image positive de l'institution



Compétence n°6 : Amélioration continue – Qualité

Prérequis : Savoir utiliser le système institutionnel d'annonce des événements indésirables

Participer activement à l'amélioration continue des prestations en :

- Agissant selon les procédures institutionnelles
- Proposant des actions améliorant la qualité des prestations et l'organisation
- Proposant des actions évitant les erreurs/accidents professionnels
- Assurant la traçabilité des suivis de tout le matériel technique et les moyens auxiliaires selon les règles internes à l'institution (classeur, Besadoc, livret de contrôle du canton du Valais)
- Référençant les rapports sous forme informatisée ou selon les habitudes institutionnelles
- Signalant les erreurs professionnelles dans un climat de Just Culture et en participant à leur documentation, voire à leur analyse

Compétence n°7 : Être apprenant et formateur

Développer les compétences par des interventions d'encadrement et de formation en :

- Contribuant à la formation des étudiants et des apprentis par une posture bienveillante et réflexive
- Contribuant à l'accompagnement des collègues à qui les prestations sont déléguées
- Contribuant à l'accompagnement et à l'intégration des nouveaux collaborateurs
- S'auto-évaluant régulièrement et en acceptant les hétéroévaluations (formatives et/ou sommatives)
- Mettant en œuvre des opportunités d'apprentissage afin d'acquérir les compétences manquantes ou incomplètes

3. Validation du référentiel :

Document validé par le groupe des responsables techniques le 11.12.24